



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Soir

Question écrite n° 100426

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés actuelles du quotidien France Soir. En effet, ce grand quotidien national fondé en 1944, par Pierre Lazareff, connaît depuis plusieurs années une chute continue de ses ventes qui les limite actuellement à 50 000 exemplaires selon Diffusion Contrôlé. Les pertes sont, elles, estimées à 700 000 à 800 000 euros par mois. La valse des repreneurs et la tension montante au sein de la rédaction réclament une intervention des pouvoirs publics, car au nom de la liberté de la presse, ils ne peuvent rester insensibles à cette crise de France Soir. Il lui demande donc quelle action il compte mener pour trouver une solution à ces événements.

Texte de la réponse

Particulièrement attaché au pluralisme d'opinion et à la vitalité du débat démocratique, le Gouvernement a décidé d'accroître, pour l'année 2006, l'aide dévolue aux quotidiens nationaux d'information politique et générale percevant de faibles ressources publicitaires de plus de 11 %. Cette augmentation a permis de verser une subvention en forte progression à l'ensemble des journaux concernés (L'Humanité, France Soir, La Croix et les quotidiens pour les jeunes du groupe Play Bac Presse). À ce titre, France Soir a reçu 2 779 706 euros en 2006. Cette aide vient s'ajouter à celles auxquelles le quotidien peut prétendre au titre des projets de modernisation qu'il mène actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100426

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7426

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10334